

HAUT BUGEY

AGGLOMERATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Le jeudi 20 novembre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
49	10	8	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BALLAND (suppléant de M. BENOIT), Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BRITEL, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DRUET, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JUILLARD, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. MILLET, Mme REGLAIN, Mme SERRE.

Absents : M. AKHLAFA, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DUPARCHY, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. VAREYON (pouvoir à M. MAIRE), Mme RAVET (pouvoir à Mme ESCODA), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à M. PERNOD), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme EMIN (pouvoir à Mme VOLAN), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme FLORE), M. MOINE (pouvoir à Mme COMUZZI).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Alexandre LALLEMENT, Secrétaire de séance.

SITOM Nord Isère - Accord de principe sur le scénario organisationnel de transfert de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés.

Rapporteur : M. COMTET

Haut-Bugey Agglomération adhère actuellement à trois syndicats de traitement des ordures ménagères et plus précisément : le SIVALOR, ORGANOM et le SITOM Nord Isère. Cette organisation historique est préjudiciable à l'Agglomération.

Le SITOM Nord Isère, sur demande de la sous-préfecture de l'Isère le 04/01/2022, a été invité à harmoniser l'ensemble des prérogatives qu'il exerce au titre de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ». Après plusieurs mois de travaux, le SITOM Nord Isère a délibéré sur un scénario de transfert.

Sont notamment distingués les déchets pris en charge par une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (ou REP) et les déchets sans filières REP.

Le SITOM Nord Isère demande l'accord de principe de l'Agglomération.

Ces changements sont synthétisés ci-après :

- Compétences transférées au SITOM NORD ISERE

- Traitement des ordures ménagères et des encombrants à l'UVE de Bourgoin Jailleu (existant)
- Gestion des centres de tri et contrats des centres de tri
- Transport et traitement des refus de tri
- Gestion du traitement des biodéchets collecté par les adhérents
- Traitement des déchets de déchetterie hors filières REP et notamment
 - Inertes et gravats, plâtre, bois, DDS hors filières REP, déchets végétaux et tout déchets sans filière REP

- Compétences non transférées à la charge de HAUT BUGEY AGGLOMERATION

- Collecte, regroupement et transport des déchets :
 - Déchets ménagers, recyclables et verre
 - Déchets de déchetterie couvert par une filière REP
- Gestion des contrats avec les éco-organismes (filières REP), perception des soutiens de ces filières et revente des matériaux triés

Pour ces changements le SITOM Nord Isère propose 2 phases de transfert :

- Transfert des composantes de gestion des centres de tri au 1^{er} janvier 2027 ;
- Transfert des autres composantes au fil de l'eau après 2027.

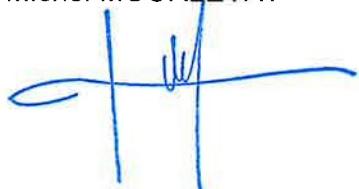
VU le projet de délibération du SITOM NORD ISERE concernant ce transfert,

Le Conseil d'agglomération,
Par 61 voix pour,

- **PREND ACTE** de la proposition formulée par le SITOM Nord Isère.
- **DONNE** son accord de principe à ces reprises de compétences traitement.
- **PRECISE** que la volonté de Haut Bugey Agglomération est de quitter le syndicat en vue d'harmoniser son propre fonctionnement.

Fait à Oyonnax, le 20 novembre 2025

Le Président,
Michel MOURLEVAT




Le secrétaire de séance,
M. Alexandre LALLEMENT



Feuillet
N° 106

Accusé de réception d'un acte en préfecture

SITOM Nord Isère - Accord de principe sur le scénario organisationnel de

Objet de l'acte : transfert de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés.

.....

Date de décision: 20/11/2025

Date de réception de l'accusé 25/11/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 201125_2025143

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251120-201125_2025143-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalité

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 13_SITOM_NORD_ISERE.pdf (99_DE-001-200042935-20251125-201125_2025143-DE-1-1_1.pdf)